



## **Territoire de la commune de Loriol du Comtat**

### **AMI projets agrivoltaiques 2024**

Dans le cadre de son Plan Climat, La CoVe s'est fixée l'objectif ambitieux de parvenir à l'horizon 2030 à un mix énergétique comportant 38 % d'énergies renouvelables. Cet objectif implique de développer largement le photovoltaïque sur le territoire.

Pour participer à cet objectif et dans un souci d'exemplarité, La CoVe développe des projets photovoltaïques sur ses bâtiments. Elle travaille également à développer des centrales sur ses terrains.

C'est pourquoi, la CoVe lance un appel à manifestation d'intérêt destiné aux porteurs de projets énergéticiens sur plusieurs sites dont elle est propriétaire pour concevoir, réaliser, exploiter, assurer la maintenance et le financement de la centrale photovoltaïque en lien avec un projet agricole. Ces terrains sont localisés sur la commune de Loriol du Comtat dans le Vaucluse.

#### **Objet de l'appel à Manifestation d'Intérêt**

---

Le présent appel à manifestation d'intérêt a pour objet la sélection d'un porteur de projets de production d'énergie renouvelable qui aura la charge de concevoir et réaliser à court terme, un ou des projets de type agrivoltaïque (panneaux et projet agricole associé) sur les différents sites proposés, appartenant au domaine privé de la CoVe.

Les terrains d'assiette de chaque lot auront un cadre de transferts de droits consistant en la conclusion de baux.

Suite à la remise de la proposition et de l'analyse qui en sera conduite, des entretiens pourront être organisés avec 3 candidats maximum.

A la fin du processus, un seul candidat sera retenu, même si les sites proposés dans l'AMI font l'objet de contrats différents.

Il est à noter que le candidat retenu fera son affaire des différentes procédures réglementaires telles que les autorisations environnementales, la nécessité de raccordement au réseau électrique et toutes les autorisations nécessaires à la faisabilité du projet, devant déboucher sur la signature définitive du bail, mais aussi la sélection et l'installation d'un ou plusieurs agriculteur(s).

La CoVe et la commune de Loriol feront le nécessaire pour la modification, le cas échéant, du PLU pour permettre la réalisation du projet sous réserve que cela se limite à une procédure de modification, et non pas une révision générale.

Enfin, le secteur a été proposé par la commune de Loriol du Comtat à l'Etat comme zone d'accélération.

## Organisation de l'appel à manifestation d'intérêt

---

A titre indicatif, le calendrier prévisionnel de la consultation est le suivant : publication de l'AMI sur le site internet de la CoVe: avril 2023 – 1 mois de délais de réponse, le délai de réponse est fixé **au 2 mai 2024 à 17h** – 1 mois d'analyse des offres et entretiens le cas échéant – notification fin juin

Suite à la remise de la proposition et de l'analyse qui en sera conduite, des entretiens pourront être organisés avec 3 candidats maximum.

Les documents de réponse sont à transmettre à l'adresse suivante : [commande-publique@lacove.fr](mailto:commande-publique@lacove.fr). De même, toute question ou demande de précision devra être transmise par écrit à cette même adresse mail.

## Contenu attendu

---

Les candidats rédigeront une note de présentation succincte comprenant les éléments suivants :

- 1) Présentation de leur structure, et de l'équipe projet envisagée
  - Composition, rôles, responsabilités et compétences des membres de l'équipe au regard du projet,
  - Désignation de l'interlocuteur privilégié de la CoVe
  - Structuration juridique et capitalistique de la société de projet, le cas échéant.
- 2) Présentation de références similaires
- 3) Le descriptif du projet global envisagé :
  - Présentation générale
  - Description des aménagements nécessaires
  - Production envisagée et caractéristiques techniques de l'installation (puissance, nombre de panneaux, surface, orientation, surface au sol utilisée, matériels envisagés...)
  - Projet agricole envisagé et partenariats avec le monde agricole, tout particulièrement le cas échéant avec la chambre d'agriculture

- Prise en compte de la biodiversité (les éventuelles zones boisées existantes sur les terrains d'assiette proposés sont à exclure du projet, la CoVe souhaitant privilégier le stockage carbone et le maintien des arbres)
- Prise en compte des enjeux et impacts paysagers
- Description de la compatibilité du projet avec la loi ZAN pour ne pas avoir d'impacts sur la consommation d'espaces.
- Prise en compte des contraintes, notamment risque inondation
- Description des procédures et autorisations nécessaires, calendrier associé
- Le montage juridique proposé : pour la CoVe, pour le ou les agriculteurs
- L'offre financière envisagée, pour la CoVe, mais aussi l'offre financière envisagée pour le ou les agriculteurs.
- Description et engagements pour la mise en œuvre concrète d'innovations éventuelles et du moindre impact carbone du projet : Niveaux de performance/labellisation visées, cycle de vie, moyens mis en œuvre pour le déploiement et l'évaluation, protection, conservation de la biodiversité
- Description de la réflexion sur la remise en état à la fin de l'exploitation à moindre impact environnemental

Ce dossier comprendra des plans de propositions, des esquisses visuelles qui pourront permettre de partager et communiquer sur le projet.

### **Description des sites proposés :**

---

Il n'existe pas a priori de servitudes sur les différents terrains, mais ce point devra tout de même être vérifié. Les éventuelles occupations ponctuelles seront également à confirmer mais les baux d'occupation précaires d'une écurie locale n'ont pas été renouvelés, du matériel est toujours en place et devra être enlevé.

## a) Présentation générale

---

La CoVe est propriétaire de plusieurs tènements fonciers sur la commune de Loriol, situés à proximité de plusieurs équipements/ sites intercommunaux et appartenant à son domaine privé. Le secteur est globalement très soumis au risque inondation, ce qui nécessite de bien vérifier les faisabilités réglementaires des projets, notamment en travaillant sur la transparence hydraulique des projets.



## b) Parcelles à proximité de la composterie :



Parcelles inutilisées par la CoVe et non exploitées. Toutefois, elles possèdent plusieurs contraintes :

- Proximité avec la composterie,
- Non contiguës
- Proximité de la zone humide du Plan d'eau des Valernes

Réf cadastrale	Superficie en m <sup>2</sup>	Zonage au PLU	Zonage au PPRI	Caractéristiques
E 260	3730	A	rouge	Terres/ roseaux
E 263	2640	A	rouge	Terres/ roseaux
E 284	6510	A	rouge	Terres

Site de la composterie et des parcelles limitrophes – source cadastre

### c) Parcelles de la zone d'activités :

Il s'agit de lots non construits situés dans la zone d'activité. En effet, c'est un secteur acquis il y a longtemps par l'intercommunalité mais l'élaboration et la validation du PPRi en 2006/2007 est venue rendre inconstructible ce secteur. La CoVe a gardé la propriété de ces parcelles. On propose de les inclure pour les valoriser au mieux.

Réf cadastrale	Superficie en m <sup>2</sup>	Zonage au PLU	Zonage au PPRi	Caractéristiques
A 664	3732	UE	rouge	Terrain nu raccordé
A 669	2670	UE	rouge	Terrain nu raccordé
A 675	4640	UE	rouge	Terrain nu raccordé
A 861	5572	UE	rouge	Terrain nu raccordé



Site de la zone d'activité intercommunale du Comtat- source cadastre 2022

Autres parcelles situées au nord de la zone :



Site au nord de la zone du Comtat – source cadastre

Réf cadastrale	Superficie en m <sup>2</sup>	Zonage au PLU	Zonage au PPRI	Caractéristiques
A 166	5200	A	rouge	Champs
A 168	36975	A	rouge	Champs
A 170	11860	A	rouge	Champs
A 171	22340		rouge	Champs
A 172	2830	A	rouge	Champs
A 173	1478	A	rouge	Champs
A 174	1262	A	rouge	Champs
A 175	1610	A	rouge	Champs
A 53	13150	A	rouge	Champs
A 55	8150	A	rouge	Champs
A 56	10280	A	rouge	Champs

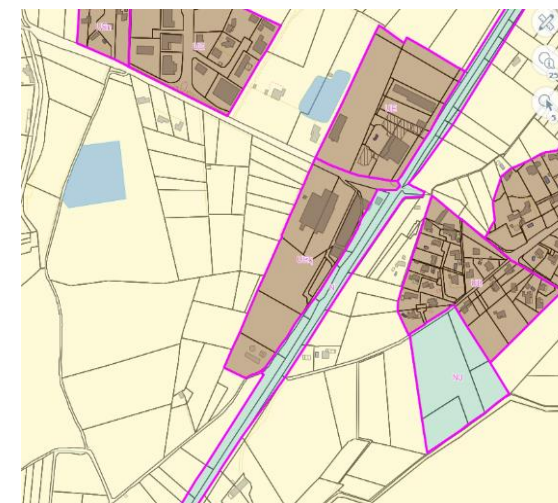
Certaines parcelles sont ponctuellement utilisées par des écuries voisines mais l'activité tend à diminuer, il n'y a plus de baux précaires à ce jour. Les autres parcelles ne sont pas exploitées.

L'accès aux parcelles peut se faire par la voirie de la zone d'activités (parcelle CoVe A n°860) ou par le chemin communal au nord.



#### d) Parcelles du Plan d'eau des Valernes :

Réf cadastrale	Superficie en m <sup>2</sup>	Zonage au PLU	Zonage au PPRI	Caractéristiques
E 241	360	A	rouge	bois
E 242	3885	A	rouge	bois
E 243	6220	A	rouge	bois
E 246	50805	A	rouge	Plan d'eau
E 247	560	A	rouge	bois
E 248	105	A	rouge	bois



Site du plan d'eau des Valernes – source cadastre et extrait PLU



## 4. Zonages proposés

### PHOTOVOLTAÏQUE AU SOL et ombrières

→ ZAPER Photovoltaïque au sol et ombrières proposée à Loriol-du-Comtat :



Zones d'Accélération pour les Energies  
Renouvelables  
*Document de consultation du public*

